



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 35543

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la dotation de manuels scolaires accordés par l'État aux collèges. Les programmes scolaires étant en pleine évolution, les établissements sont confrontés à un renouvellement important de manuels. S'ajoute à cela, pour certains secteurs géographiques, un essor de la démographie scolaire. Face à cette situation, les dotations provenant de l'État sont souvent considérées comme insuffisantes. Aussi, il lui demande de lui faire savoir si l'attribution de dotations complémentaires pour la rentrée 2009 est envisageable.

Texte de la réponse

Les crédits pédagogiques sont versés aux établissements publics locaux d'enseignement sous forme de subventions globalisées destinées, notamment, à couvrir les achats de manuels scolaires. Le financement d'acquisitions de manuels s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe de crédits pédagogiques attribuée à chaque établissement. Son caractère globalisé leur permet, en tenant compte de l'ensemble des ressources dont ils disposent, d'opérer les arbitrages nécessaires au financement des besoins prioritaires. Malgré un contexte budgétaire contraint, la dotation pédagogique par élève, déléguée aux académies, a été maintenue à 24 euros par élève en LFI 2009, soit un niveau comparable à celle de l'année précédente.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35543

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9885

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8816